

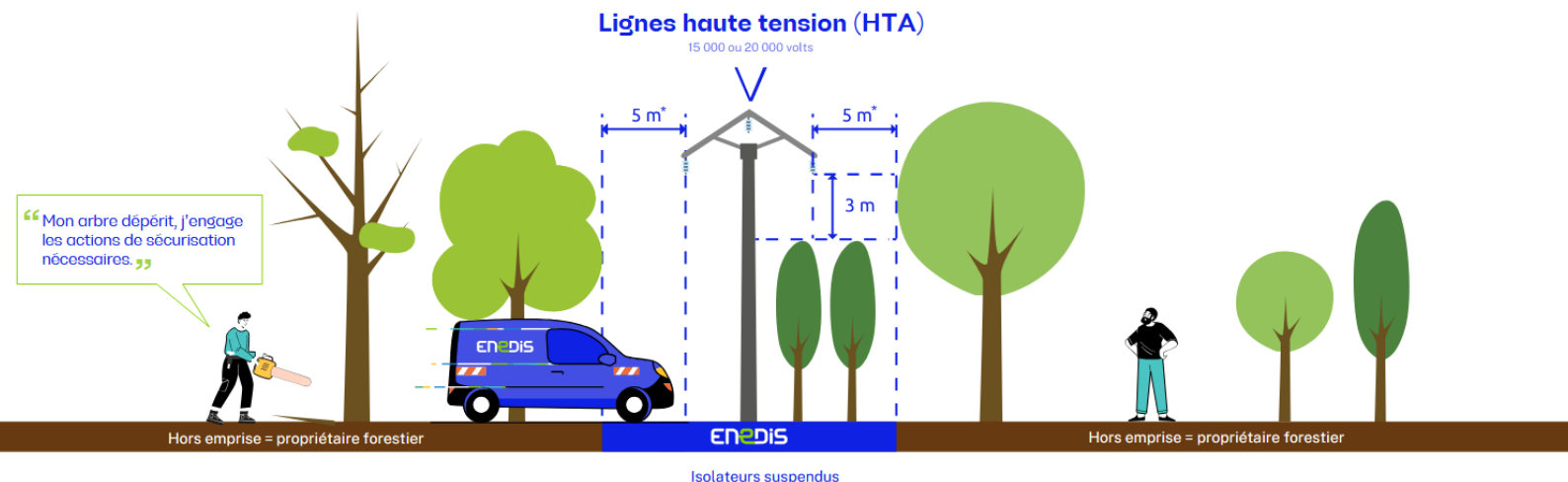
# Qui est responsable de quoi ?

## Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :

### Lignes haute tension (HTA)

15 000 ou 20 000 volts



**Attention :** les distances varient selon les types de lignes.

\*Sur les isolateurs de type « rigides », cette distance se réduit à 4 m.

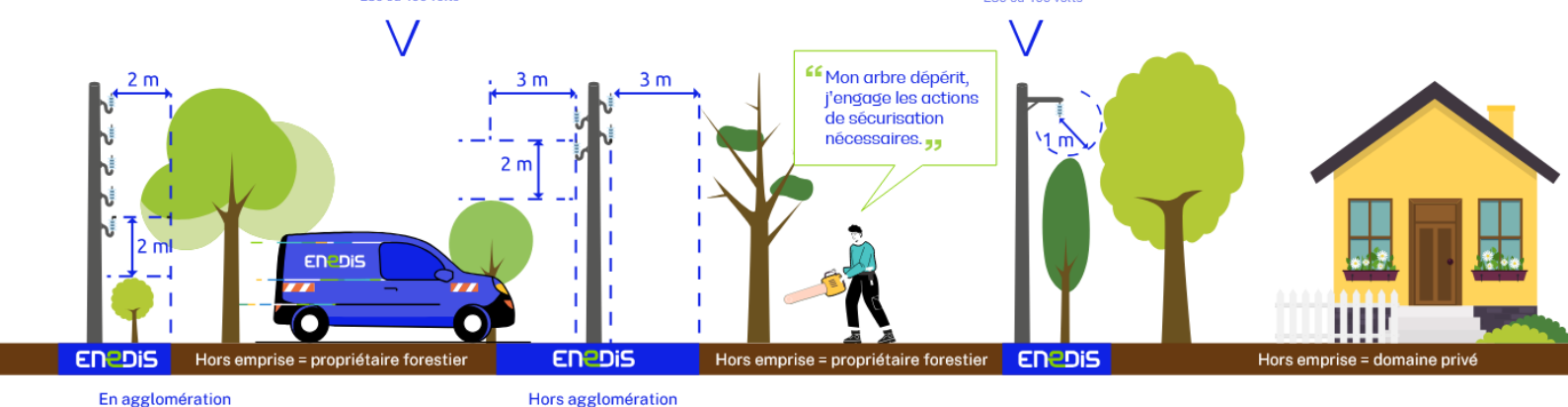
# Qui est responsable de quoi ?

## Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :

### Lignes basse tension (BT)

230 ou 400 volts



**Attention :** les distances varient selon les types de lignes.

## Nos conseils

Rendez-vous sur  
[enedis.fr/elagage-securite-electricite](https://enedis.fr/elagage-securite-electricite)



**Informez Enedis** de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique.



**Ne plantez pas sous les lignes.** Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.



**Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop proche des lignes.**

*À noter :* les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire à la suite de l'élague.

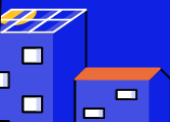


**Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile »** prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

# Face au réchauffement climatique, prévenir du risque « végétation »

Éviter les chutes d'arbres, c'est éviter les dégâts sur le réseau électrique

**ENEDIS**



## Qui fait quoi ?



**ENEDIS**

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- Les arbres plantés sur des parcelles privées débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique ;
- Les arbres situés à une distance supérieure à celles qui sont visées dans l'arrêté technique du 17 mai 2007 et pour lesquels Enedis ne bénéficie ni d'un droit d'élagage ni d'un droit d'abattage.

Enedis est seulement responsable de l'élagage permettant le respect des distances prescrites par l'arrêté technique entre les arbres et les lignes électriques - cf schéma ci-après.

Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



“ En 2024, Enedis en Alsace et Franche-Comté prévoit d'investir 8 millions d'euros pour procéder à l'enfouissement de près de 50 km de lignes aériennes et limiter ainsi le risque d'incident lié à la chute des arbres. ”

## Les risques ?

La responsabilité des propriétaires est engagée si l'un de leurs arbres est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique. Sans cet entretien de leur part, et en cas de dommage, Enedis demandera la réparation des préjudices subis.

Enedis compte sur l'entière coopération des propriétaires pour garantir la sécurité de l'alimentation électrique sur son territoire.

“ **Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique est estimé à 4 000 € et est à la charge du propriétaire.**

Des recours sont désormais systématiquement engagés auprès des propriétaires pour compenser ces frais et participer aux réparations du réseau.

”

